

Déconstruction du quai Infernet dans le port de Nice (06)

Prédiagnostic écologique

27/10/2023

Version A



Métropole Nice Côte d'Azur
Maître d'ouvrage : 5, rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE cedex 04

Personne(s) référente (s) : Nathalie SEVILLA
Direction de l'Environnement

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

MAPA « Etudes et expertises pour préserver la biodiversité terrestre et aquatique (hors milieu marin) et gérer les espaces de nature, naturels ou anthropisés »

Réf marché : N17-0665 du 08/04/2019

Mandataire : SARL AGIR écologique
147, Ancienne route d'Esparron
83 470 Saint-Maximin la Sainte-Baume



Auteur(s)	Bénédicte CORNUAULT, Ania SCHLEICHER, David REY	
Coordination de la mission	Vincent RIVIERE	
	AGIR-711-PRD-NCA-Quai-Infernet-Nice-A	25/10/2023

Référence du rapport :

AGIR écologique, 2023. Déconstruction du quai Infernet dans le port de Nice (06). Prédiagnostic écologique. Rapport d'étude. Métropole Nice Côte d'Azur. 30 p.

Table des matières

I.	Contexte et objectifs	4
II.	Méthodologies mises en œuvre	4
II.I.	Définition des zonages.....	4
II.II.	Analyse bibliographique.....	6
II.III.	Intervenants et compétences mobilisées	6
II.IV.	Compartiments biologiques étudiés et méthodologie	6
II.V.	Périodes d'inventaires et conditions de réalisation	7
II.VI.	Limites techniques et scientifiques	7
II.VII.	Cartographie.....	7
III.	Zone d'étude.....	8
III.I.	Situation par rapport au contexte naturel et périmètres à statut	8
III.II.	Fonctionnalité écologique.....	18
IV.	Résultats des inventaires.....	20
IV.I.	Habitats naturels	20
IV.II.	Flore	23
IV.III.	Faune	26
V.	Conclusion du prédiagnostic.....	26
VI.	Effets pressentis du projet et préconisations	27
VI.I.	Rappel du projet	27
VI.II.	Préconisations	27

Table des illustrations

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude	5
Carte 2 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux périmètres Natura 2000 dans un rayon de 5 km .	15
Carte 3 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux périmètres ZNIEFF dans un rayon de 5 km.....	16
Carte 4 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux autres périmètres dans un rayon de 5 km	17
Carte 5 : Localisation de la zone d'étude par rapport au SRCE	19
Carte 6 : Cartographie des habitats de la zone d'étude.....	22
Carte 7 : Localisation des espèces végétales à enjeu de conservation sur la zone d'étude	25

I. Contexte et objectifs

La direction des infrastructures et espaces publics de la Métropole projette la déconstruction du parking du quai Infernet sur le port de Nice, futur emplacement de l'auditorium qui accueillera la 3e Conférence des Nations Unies sur l'Océan en juin 2025. Les travaux devraient commencer en février 2024.

Dans le cadre de cette déconstruction, une procédure au cas par cas est requise. La direction des infrastructures et espaces publics sollicite le service Nature, Mer, Biodiversité de la Métropole afin de mobiliser son marché à bon de commande dans le cadre de ce projet. La métropole sollicite quant à elle AGIR écologique pour réaliser un prédiagnostic écologique qui sera annexé au cas par cas.

II. Méthodologies mises en œuvre

II.1. Définition des zonages

La zone d'emprise est la zone étudiée par tous les experts, sur laquelle le projet, tel que défini au moment des inventaires, aura un impact direct sur le milieu naturel. Cette zone d'emprise est plus large que la seule zone aménagée par le projet en phase d'exploitation. Elle comprend : la piste d'accès (si nécessaire), les zones d'installation des bases vie en phase chantier, les zones de stockage (engins, matériaux), etc.

La zone d'étude est plus vaste que la zone d'emprise. Elle comprend les espaces périphériques au projet, dont la prospection est nécessaire pour traiter les impacts indirects du projet sur la biodiversité, mais également pour identifier les espèces qui pourraient être potentiellement présentes sur la zone d'emprise. Les limites de cette zone d'étude sont variables d'un compartiment biologique à un autre, d'un expert à un autre, car dépendante de l'écologie des espèces recherchées. Les prospections menées sur cette zone d'étude sont d'autant plus importantes que le projet peut être amené à évoluer, impliquant parfois des modifications de zones d'emprises.

La zone d'étude concernée par le présent prédiagnostic possède une superficie de 2,5 ha. Elle est présentée dans la carte suivante.

Sources : MNCA, AGIR écologique / Fond : Esri@IGN®/ Réalisation : V. TEXIER - AGIR écologique/ Date de réalisation : 10/2023



Localisation de la zone d'étude

Zone d'étude Repère zone d'étude



Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

II.II. Analyse bibliographique

Dans le cadre de cette mission, plusieurs sources bibliographiques ont été consultées :

- La base de données naturalistes SILENE Expert ;
- La base de données naturalistes Faune PACA ;
- La base communale de la DREAL PACA ;
- Des données internes issues de la base de données d'AGIR écologique et de ses partenaires.

II.III. Intervenants et compétences mobilisées

Intervenant	Formation	Expérience	Principales compétences	Rôle dans cette mission
Bénédicte CORNUAULT	Master 2 Expertise écologique et Gestion de la Biodiversité (Aix-Marseille)	21 ans	Reptiles Amphibiens Faune générale	Volet coordination
Ania SCHLEICHER	Master 2 Ingénierie Ecologique et Gestion de la Biodiversité (Montpellier)	1 an	Flore Habitats naturels	Volet flore et habitats naturels
David REY	Bachelor Ingénieur en gestion de la nature (Lullier, Genève CH)	16 ans	Oiseaux Faune générale	Volet faune
Valérie TEXIER	BTS Communication et Marketing	30 ans	Géomatique	Volet cartographie
Vincent RIVIERE	DESS Gestion des zones humides (Angers)	20 ans	Reptiles Amphibiens Faune générale	Volet qualité

II.IV. Compartiments biologiques étudiés et méthodologie

○ Flore / Habitats

L'ensemble de la zone d'étude a été parcouru afin d'identifier les différents habitats en présence. La prospection floristique s'est concentrée sur la zone d'étude et ses abords, à la recherche d'espèces végétales à enjeu. Les espèces végétales rencontrées ont été déterminées à partir de leur état végétatif, de leurs fleurs et des fruits.

○ *Faune*

L'expertise faune se base uniquement sur l'analyse bibliographique et l'évaluation de la présence potentielle des espèces pressenties, au regard des habitats naturels ou semi-naturels de la zone d'étude.

II.V. Périodes d'inventaires et conditions de réalisation

Date	Expert(s) mobilisé(s)	Compartiment étudié – méthodologie	Conditions de réalisation – conditions météorologiques
18/10/2023	Ania SCHLEICHER	Flore – Habitats naturels	Nuageux, averse, 17°C

II.VI. Limites techniques et scientifiques

Au regard de la surface de la zone d'étude et de l'artificialisation du milieu, la pression et la période de prospection est jugée satisfaisante.

II.VII. Cartographie

Les cartes ont été réalisées à partir du logiciel Qgis. Différentes images aériennes ou satellites sont utilisées en fond de carte pour aider le lecteur à se repérer. Les pointages et les zones localisant des espèces, habitats ou boisements, proviennent des données spatiales recueillies sur le terrain par AGIR écologique et ses partenaires et de la base de données SILENE Expert. Il est à noter que les points GPS ont une précision avec une marge d'erreur de 1 à 5 mètres.

AGIR écologique est partenaire de la base de données SILENE Expert. A ce titre, AGIR écologique diffuse annuellement ses données et peut ainsi consulter régulièrement les données disponibles de SILENE Expert. Néanmoins, AGIR écologique n'a pas accès à toutes les données (données sensibles ou données non transmissibles).

III. Zone d'étude

III.I. Situation par rapport au contexte naturel et périmètres à statut

La zone d'étude, bien qu'elle ne soit incluse dans aucun périmètre à statut réglementaire ou contractuel, se situe en contexte écologique d'importance au regard de la diversité et de la densité de ces zonages alentour. La zone d'étude se trouve ainsi en lien avec :

- **Des ZSC // Zones Spéciales de Conservation** : Ces zones font partie du réseau Natura 2000, réseau des espaces communautaires de protection des habitats et des espèces prioritaires. Les ZSC sont des sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la liste est fixée par arrêté du ministre en charge de l'environnement et dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifient la désignation de telles zones et par là même une attention particulière. Elles s'appuient sur la directive européenne dite "Directive Habitats, Faune, Flore" n° 92/43/CEE.
- **Des ZNIEFF // Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, de type 1 et 2** : outil de connaissance du patrimoine naturel par le biais d'inventaires scientifiques qui localisent et décrivent les secteurs du territoire national particulièrement intéressants sur le plan écologique, faunistique et/ou floristique, elles sont de deux types. Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique qui abritent des espèces animales ou végétales patrimoniales (dont certaines espèces protégées) bien identifiées. Généralement de taille réduite, ces zones présentent un enjeu de préservation des biotopes (lieux de vie des espèces) concernés. Les ZNIEFF de type 2 sont des ensembles géographiques qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Ils sont généralement de taille importante et incluent souvent une ou plusieurs ZNIEFF de type 1. On distingue des ZNIEFF terrestres et des ZNIEFF au niveau marin.
- **Un APPB // Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** : il vise par le biais d'actes administratifs à préserver les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Les mesures qu'ils fixent permettent de favoriser la protection ou la conservation de biotopes.
- **Des sites gérés par le Conservatoire du Littoral** : l'Etat a décidé de créer en 1975 le Conservatoire du littoral, établissement public sans équivalent en Europe dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels.
- **Des sites classés** : un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Ce classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un paysage, considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Les principaux périmètres d'information ou réglementaires, présents à proximité de la zone d'étude (dans un rayon de 5 km), sont présentés ci-dessous et cartographiés.

Type	Nom	N°	Principaux enjeux	Situation par rapport à la zone d'étude	Lien fonctionnel avec la zone d'étude
ZSC	Corniches de la Riviera	FR9301568	<p>Située à l'Est de Nice, cette zone intègre quelques lambeaux très bien conservés de milieux remarquables entre les zones artificialisées.</p> <p>Très forte richesse floristique avec près de 130 espèces patrimoniales, dont au moins 17 espèces protégées. Site d'importance mondiale pour la conservation de la Nivéole de Nice, espèce rare et endémique qui concentre ici près de 70 % de ses effectifs mondiaux.</p> <p>Site d'importance nationale pour la conservation du Phyllocladyle d'Europe et du Spéléomante ou Spélerpès de Strinati. Site également important pour la Noctuelle des Peucédans.</p>	1 000 m à l'Est	Même contexte écologique
	Cap Ferrat	FR9301996	Site marin centré sur le Cap Ferrat et la baie de Beaulieu à Cap d'Ail	3 000 m à l'Est	Aucun lien fonctionnel
ZNIEFF de type 1	Mont Alban - Mont Boron	930012617	<p>Le Mont Boron abrite de beaux peuplements arborescents de Caroubier, tandis que les pentes du Mont Alban abritent de belles formations à Euphorbe arborescente. Une quinzaine d'espèces déterminantes pour les ZNIEFF se retrouvent sur cette zone, parmi lesquelles on peut noter l'Ail petit Moly (<i>Allium chamaemoly</i>), le Diss (<i>Ampelodesmos mauritanicus</i>), le Chou des montagnes (<i>Brassica montana</i>), le Palmier nain (<i>Chamaerops humilis</i>), la Camélee (<i>Cneorum tricoccon</i>) ou la Romulée de Colonna (<i>Romulea columnae</i>).</p> <p>La faune remarquable est représentée par le Circaète Jean le Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) et le cloporte <i>Porcellionides myrmecophilus</i>, espèce endémique franco italienne méditerranéenne et localisée en France dans le Var et Alpes-Maritimes.</p>	980 m à l'Est	Même contexte écologique

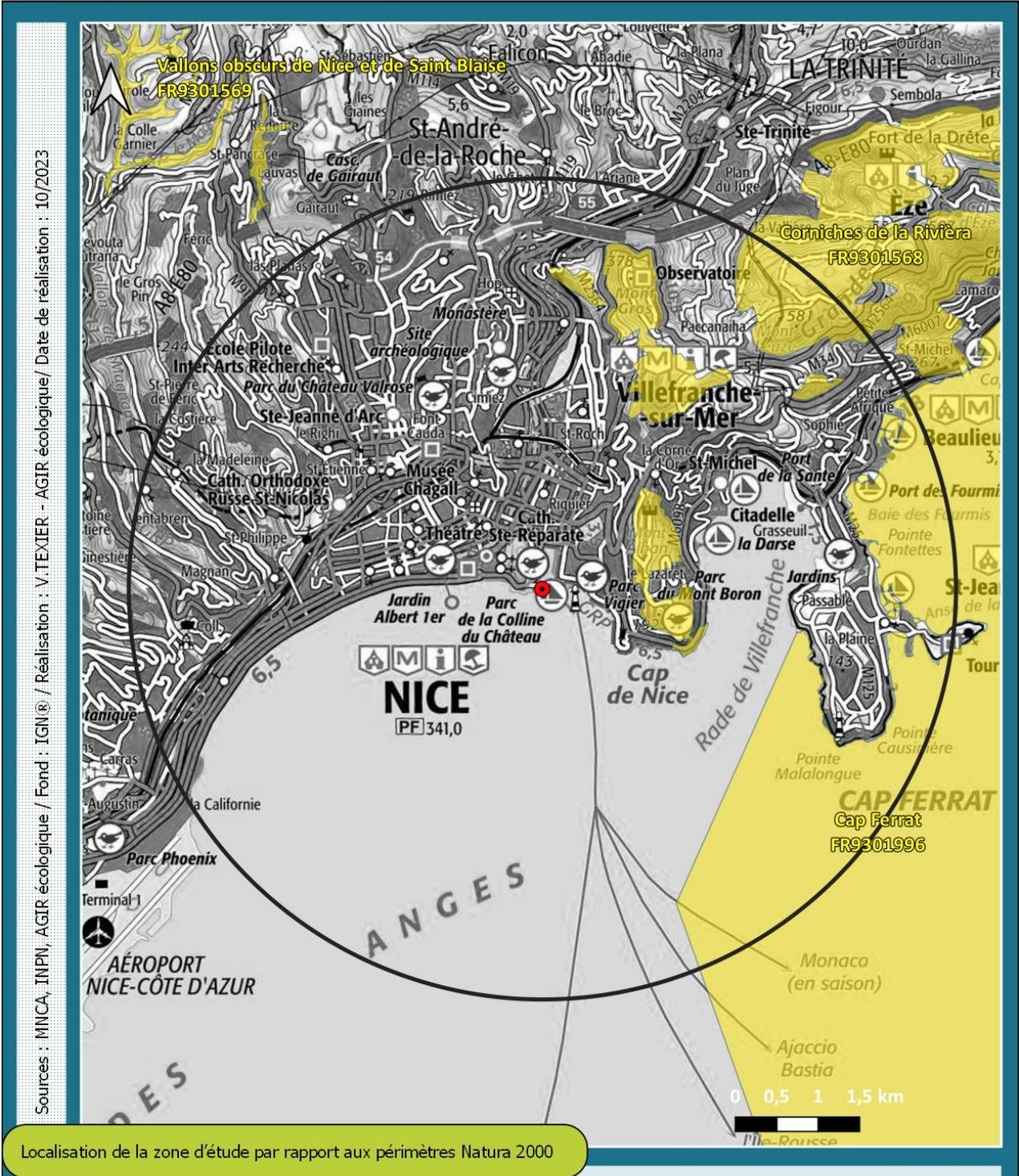
	Libac - Baou Roux	930020132	<p>Pentes qui dominant Beaulieu en se prolongeant jusqu'au bord de mer au Cap Roux, principalement orientées vers le Sud et donc sous fortes influences maritimes.</p> <p>Végétation typique qui présente un caractère exceptionnel pour la France, représentée par les fourrés à Euphorbe arborescente (<i>Euphorbia dendroides</i>) et Caroubier (<i>Ceratonia siliqua</i>).</p> <p>Présence d'espèces floristiques patrimoniales comme le Lavatère maritime (<i>Malva subovata</i>), le Chou des montagnes (<i>Brassica montana</i>), la Centaurée gris cendré (<i>Centaurea pseudocineraria</i>), micro endémique qui est ici dans sa seule localité au monde, la Nivéole de Nice (<i>Acis nicaeensis</i>), endémique du littoral des Alpes-Maritimes et l'Atractyle en treillis (<i>Atractylis cancellata</i>), espèce méditerranéenne ici en limite Nord de son aire</p> <p>Deux espèces déterminantes de mollusques : Ellobie méditerranéenne (<i>Ovatella firminii</i>), escargot vivant dans les lasses de mer, découvert récemment en France continental dans le département des Alpes-Maritimes, et Aiguillette de Grasse (<i>Renea moutonii</i>), rare et vulnérable, endémique provençale des Alpes-Maritimes, espèce protégée en France</p>	2 000 m au Nord-Ouest	Même contexte écologique
--	-------------------	-----------	---	-----------------------	--------------------------

	Grande Corniche et Plateau de la Justice	930020140	<p>Les adrets se composent de fourrés arbustifs à Euphorbe arborescente (<i>Euphorbia dendroides</i>) dans lesquels se rencontrent le Caroubier (<i>Ceratonia siliqua</i>) et le Palmier nain (<i>Chamaerops humilis</i>), et des falaises thermophiles.</p> <p>Nombreuses espèces déterminantes actuellement confirmées dans ce périmètre : Andropogon à deux épis (<i>Andropogon distachyos</i>), Coronille de Valence (<i>Coronilla valentina</i>), Diss (<i>Ampelodesmos mauritanicus</i>), le Chou des montagnes (<i>Brassica montana</i>), la Camélee (<i>Cneorum tricoccon</i>), Nivéole de Nice (<i>Acis nicaeensis</i>), Ophrys de Bertoloni (<i>Ophrys bertolonii</i>).</p> <p>Le cortège faunistique est constitué de 30 espèces animales d'intérêt patrimonial dont 10 sont déterminantes : Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>), Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>), Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>), Phyllodactyle d'Europe (<i>Euleptes europaea</i>), Spélerpès de Strinatii (<i>Speleomantes strinatii</i>), Scorpion italien (<i>Euscorpis italicus</i>), Hespérie à bandes jaunes (<i>Pyrgus sidae</i>), Sablé de la luzerne (<i>Polyommatus dolus</i>) et coléoptères endémiques.</p>	3 500 m au Nord-Est	Même contexte écologique
ZNIEFF de type 2	Cap Ferrat	930020443	<p>Zone de côte rocheuse calcaire dont les rochers littoraux sont colonisés par l'association Criste marine (<i>Crithmum maritimum</i>) / Statice à feuilles cordées (<i>Limonium cordatum</i>). Parmi les espèces patrimoniales des Alpes-Maritimes, on peut noter dans cette ZNIEFF l'Atractyle à involucre en treillis (<i>Atractylis cancellata</i>), le Diss (<i>Ampelodesmos mauritanicus</i>), la Barbe de Jupiter (<i>Anthyllis barba jovis</i>) ou encore la Camélee (<i>Cneorum tricoccon</i>).</p> <p>Concernant la faune, l'Hémidactyle verruqueux (<i>Hemidactylus turcicus</i>) est présent sur le pourtour du Cap au sein des habitats rocheux.</p>	2 800 m à l'Est	Même contexte écologique

	Mont Vinaigrier - Observatoire	930020151	<p>Le Mont-Gros et le Mont-Vinaigrier se présentent comme des plateaux sommitaux bordés de versants relativement abrupts. Parmi les espèces floristiques patrimoniales des Alpes Maritimes, on note dans cette ZNIEFF le Picride pauciflore (<i>Picris pauciflora</i>), l'Urginée maritime (<i>Charybdis maritima</i>), le Lavatère maritime (<i>Malva maritima</i>), la Nivéole de Nice (<i>Acis nicaeensis</i>), l'Ophrys de Bertoloni (<i>Ophrys bertolonii</i>).</p> <p>Au niveau faunistique, présence de l'Hémidactyle verruqueux (<i>Hemydactylus turcicus</i>), espèce remarquable d'affinité méditerranéenne.</p>	2 300 m au Nord-Est	Aucun lien fonctionnel
ZNIEFF Mer de type 2	Du Cap de Nice à la Pointe Madame	93M000013	Site marin située tout autour du pied du Mont Boron, au Sud-Est de Nice. Malgré la proximité du port de Nice, cette zone est étonnamment riche. Elle comprend l'une des dernières portions naturelles du littoral de la ville de Nice. Les paysages varient entre herbiers à <i>Posidonia oceanica</i> , zones rocheuses, tombants et zones profondes sablo-vaseuses.	350 m à l'Est	Aucun lien fonctionnel
	Nord-Est de la Rade de Villefranche	93M000014	Site marin à herbiers à <i>Posidonia oceanica</i> et <i>Cymodocea nodosa</i> , et présence de <i>Penicillus capitatus</i> . Les deux algues vertes envahissantes, <i>Caulerpa cylindracea</i> et <i>Caulerpa taxifolia</i> recouvrent une partie importante des fonds.	2 700 m au Nord-Est	Aucun lien fonctionnel
	De la Pointe Pilone à la Pointe Causinière	93M000015	Site marin dont les fonds sont occupés essentiellement par un herbier à <i>Posidonia oceanica</i> en zone superficielle et des tombants rocheux ou des éboulis. Présence de l'algue <i>Galaxaura oblongata</i> .	2 700 m à l'Est	Aucun lien fonctionnel

APPB	Falaises de la Riviera	FR3800803	Présence de : Nivéole de Nice, Ophrys de Bertoloni, Crocus de Ligurie, Camélee à trois coques, Lavatère maritime, Caroubier, Chou de montagne, Atractyle grillagé, Herbe barbue, Coronille de Valence, Sabline à feuilles d'orpin Trichodrome échelette, Grand-duc d'Europe, Monticole bleu, Faucon pèlerin Lézard ocellé, Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Couleuvre d'Esculape, Phyllodactyle d'Europe, Hémidactyle verruqueux, Spéléomante de Strinati	3 500 m au Nord-Est	Aucun lien fonctionnel
Site du Conservatoire du Littoral	Mont Alban	FR1100524	Inclus dans la ZNIEFF de type 1 930012617 Mont Alban - Mont Boron	1 300 m au Nord-Est	Aucun lien fonctionnel
	Le Mont Vinaigrier	FR1100163	ZNIEFF de type 2 930020151 Mont Vinaigrier - Observatoire	2 650 m au Nord-Est	Aucun lien fonctionnel
Site classé	Colline du Château à Nice	93C06022	Richesse historique et paysagère	30 m au Nord-Ouest	Lien fonctionnel possible pour les oiseaux et les chauves-souris
	Mont Alban, Mont Boron et domaine public maritime	93C06045	Au niveau terrestre, même périmètre que la ZNIEFF de type 1 930012617 Mont Alban - Mont Boron et ZSC FR9301568 Corniches de la Riviera	980 m à l'Est	Même contexte écologique
	Domaine public maritime du Cap Ferrat	93C06038	Site marin	1 900 m à l'Est	Aucun lien fonctionnel
	Cap Ferrat	93C06042	Site classé englobant la ZNIEFF de type 2 930020443 Cap Ferrat	2 800 m à l'Est	Même contexte écologique
	Terrain situé dans le domaine de l'observatoire de Nice	93C06009	Site inclus dans la ZSC FR9301568 Corniches de la Riviera et ZNIEFF de type 2 930020151 Mont Vinaigrier - Observatoire	3 600 m au Nord-Est	Aucun lien fonctionnel

	Terrains situés en contrebas de la Grande Corniche	93C06024	Site inclus dans la ZSC FR9301568 Corniches de la Rivière et ZNIEFF de type 1 930020140 Grande Corniche et Plateau de la Justice	4 600 m au Nord-Est	Aucun lien fonctionnel
	Terrain situé au cap Roux à Villefranche sur Mer	93C06008	Site inclus dans la ZNIEFF de type 1 930020132 Libac - Baou Roux et APPB FR3800803 Falaises de la Riviera	4 000 m au Nord-Est	Aucun lien fonctionnel



Sources : MNCA, INPN, AGIR écologique / Fond : IGN® / Réalisation : V. TEXIER - AGIR écologique / Date de réalisation : 10/2023

Localisation de la zone d'étude par rapport aux périmètres Natura 2000

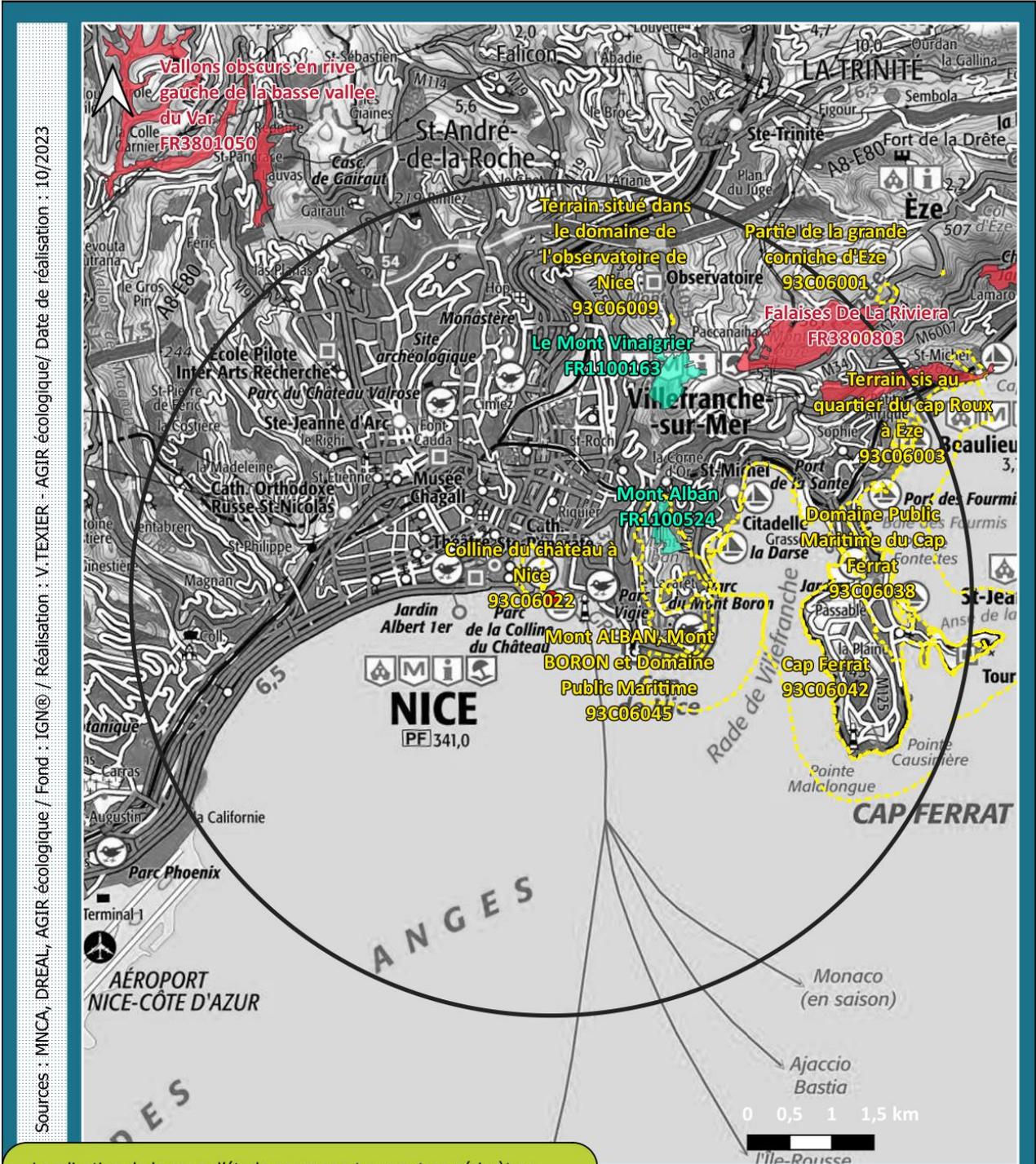
- Repère zone d'étude
- Directive Habitats (ZSC)
- Rayon 5km



Carte 2 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux périmètres Natura 2000 dans un rayon de 5 km



Carte 3 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux périmètres ZNIEFF dans un rayon de 5 km



Localisation de la zone d'étude par rapport aux autres périmètres

	Repère zone d'étude		APPB
	Rayon 5km		Site classé
			Site du Conservatoire du Littoral



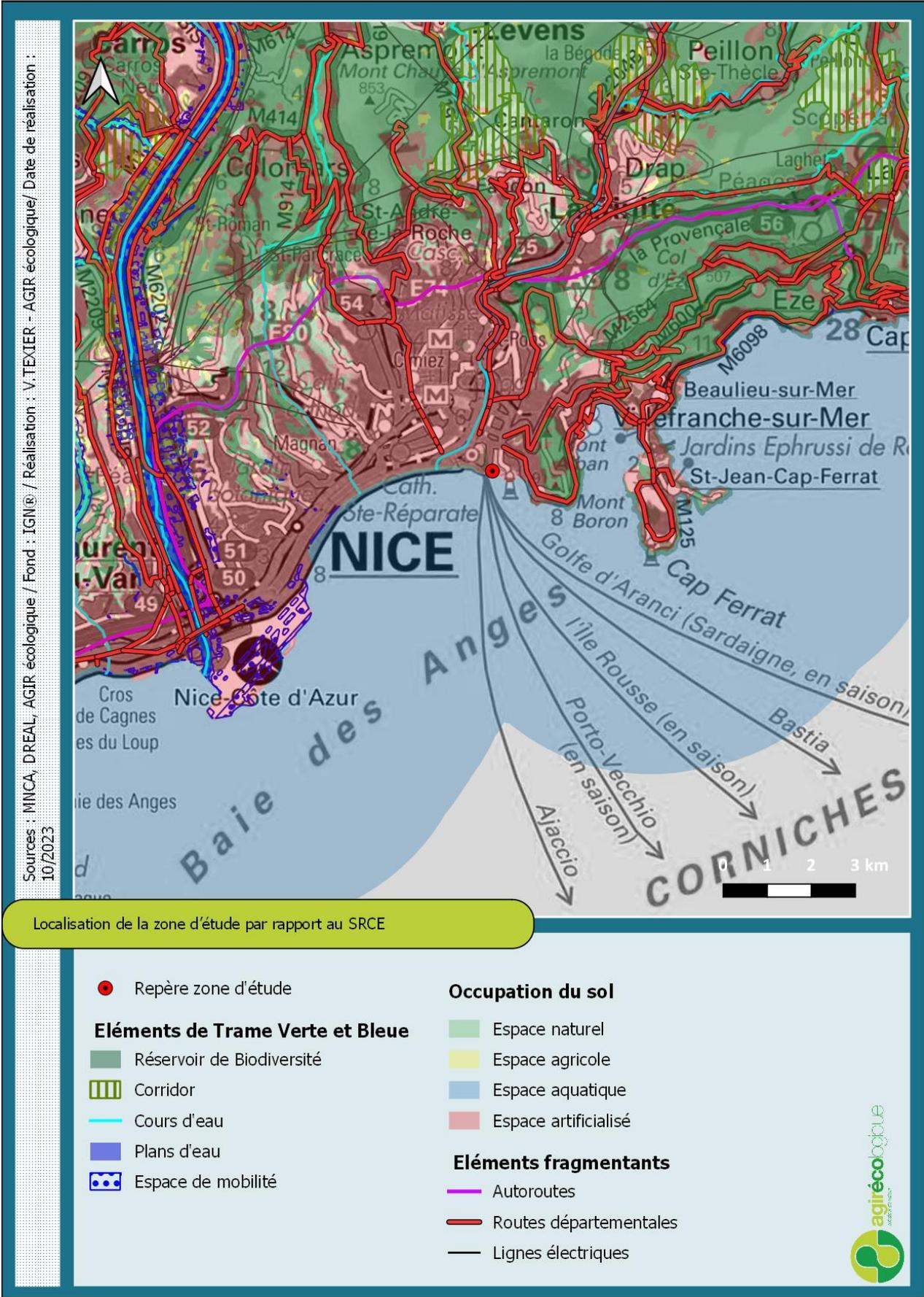
Carte 4 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux autres périmètres dans un rayon de 5 km

III.II. Fonctionnalité écologique

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) vise à identifier, préserver et remettre en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques. Intégré au SRADDET, le SRCE s'impose notamment à certains documents d'urbanisme infra-régionaux : schémas de cohérence territoriale (SCoT), plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi), cartes communales (CC), etc. Les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent prendre en compte le SRCE et préciser les mesures permettant d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les atteintes aux continuités écologiques que la mise en œuvre de ces documents de planification, projets ou infrastructures linéaires sont susceptibles d'entraîner.

La zone d'étude se situe en contexte artificialisé, à l'interface entre zone urbaine et mer Méditerranée. En butée contre le réservoir de biodiversité, tel que défini dans le SRCE, que représente le site classé « Colline du Château à Nice » présenté précédemment, elle n'est néanmoins concernée par aucun éléments de Trame Verte et Bleue.

La situation de la zone d'étude au regard du SRCE est présentée dans la cartographie page suivante.



Carte 5 : Localisation de la zone d'étude par rapport au SRCE

IV. Résultats des inventaires

IV.I. Habitats naturels

Au regard du contexte artificialisé de la zone d'étude, les habitats dits naturels qui la composent sont très restreints et se découpent selon les entités suivantes :

○ *Falaise littorale*

Correspondance EUNIS : **Communautés des falaises littorales du domaine Téthéen occidental, B3.331**

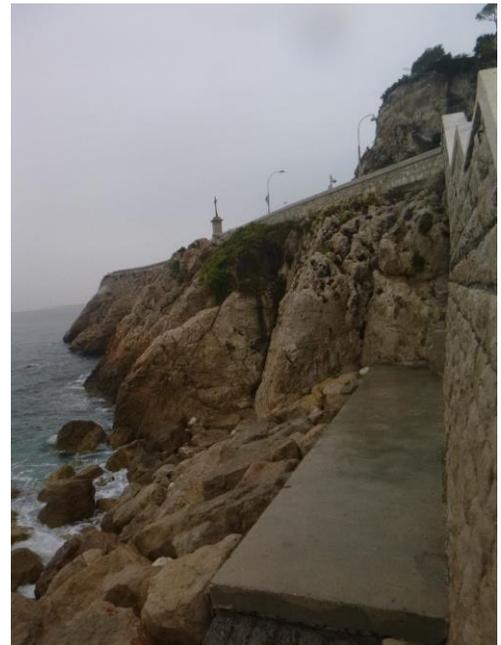
EUR 28 : **Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium spp. endémiques*, 1240**

La limite Ouest de la zone d'étude présente, sous le cheminement piéton à l'interface avec la digue, une portion de falaise qui n'a pas été enrochée. Cette portion de falaise présente une communauté caractéristique des falaises littorales soumises aux embruns ; on y observe le Crithme maritime (*Crithmum maritimum*) qui domine la roche. Le Statice à feuilles cordées (*Limonium cordatum*), espèce protégée au niveau national, présente aussi une importante population sur cette falaise.

Cet habitat est un habitat d'intérêt communautaire rattaché aux falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium spp. endémiques*.

Cet habitat présente un état de conservation médiocre, jonché de débris lié au cheminement piéton à proximité. Il présente également des traces de piétinement et érosion, malgré sa situation difficilement accessible à l'extérieur du parapet.

L'enjeu de conservation de l'entité est fort.



Falaise littoral © A. SCHLEICHER

○ *Digue*

Correspondance EUNIS : **Digues en milieu marin, J2.53**

EUR 28 : -

La zone d'étude est bordée sur son flanc Sud par un habitat artificiel de protection des berges. Il s'agit d'une digue constituée de blocs de bétons.

L'habitat ne présente aucun intérêt en termes de biodiversité, aucune espèce végétale n'y a été recensé. Par ailleurs, le milieu est fortement dégradé et jonché de débris.

Cette entité ne présente aucun enjeu de conservation.



Digue © A.SCHLEICHER

○ *Parking et surface artificielle*

Correspondance EUNIS : **Réseaux routiers, J4.2**

EUR 28 : -

La zone d'étude est principalement concernée par un parking, dit « Parking du Phare ». Sa partie Nord-Ouest est une zone goudronnée liée à l'exploitation portuaire.

Seules quelques espèces rudérales parvenant à se maintenir dans les interstices des zones artificielles s'observent par endroit.

L'habitat ne présente aucun intérêt en termes de biodiversité. Il ne présente donc aucun enjeu de conservation.

Parking ©A.SCHLEICHER



○ *Synthèse*

Les habitats de la zone d'étude sont présentés ici par ordre décroissant de surface. L'entité d'habitat d'intérêt communautaire est présentée en gras dans le tableau ci-dessous.

Habitat	Surface occupée sur la zone d'étude	Enjeu de conservation
Parking et surface artificielle	1.848 ha	Nul
Digue	0.642 ha	Nul
Falaise littorale	0.011 ha	Fort

Sources : MNCA, AGIR écologique / Fond : Google® / Réalisation : V.TEXIER - AGIR écologique/ Date de réalisation : 10/2023



Habitats naturels

-  Zone d'étude
- Habitat naturel**
-  Digue
J2.53
-  Falaise littorale
B3.331
-  Parking et surface artificielle
J4.2



Carte 6 : Cartographie des habitats de la zone d'étude

IV.II. Flore

○ Espèces connues

D'après la bibliographie (source SILENE Expert), aucune espèce végétale à enjeu n'est connue sur la zone d'étude. Cependant, plusieurs espèces végétales à enjeu sont mentionnées à proximité de celle-ci ; il s'agit de la Scille maritime (*Charybdis maritima*), de la Statice à feuilles cordées (*Limonium cordatum*), de la Stipellule du Cap (*Stipellula capensis*) de l'Héliotrope couché (*Heliotropium supinum*), de l'Anémone couronnée (*Anemone coronaria*), le Pavot pennatifide (*Papaver pinnatifidum*), le Sérapias négligé (*Serapias neglecta*), le Caroubier (*Ceratonia siliqua*). Ne sont présentées ici que les espèces dont les pointages ont été réalisés après 1990 et dont la localisation est au minimum au lieu-dit.

○ Espèces observées à enjeu de conservation

Au regard de l'artificialisation de la zone d'étude, la végétation est quasiment inexistante. Seules trois espèces floristiques ont été observées : Criste marine (*Crithmum maritimum*), Pariétaire de Judée (*Parietaria judaica*) et Statice à feuilles cordées (*Limonium cordatum*).

Seule la Statice à feuilles cordées présente un enjeu de conservation notable ; elle a été observée sur la zone d'étude dans le seul habitat naturel.

Statice à feuilles cordées	<i>Limonium cordatum</i>	Protection Nationale	Enjeu fort
-----------------------------------	--------------------------	----------------------	-------------------

Le Statice à feuilles cordées est une espèce halophile et héliophile qui se retrouve dans les zones rocheuses littorales soumises aux embruns. Elle se reconnaît au nombre important de poils présents sur sa tige et ses feuilles. Les feuilles sont souvent échancrées sur le sommet et sont couvertes de papilles. Les fleurs présentent des bractées scarieuses sur le bord.

Cette espèce est endémique du littoral liguro provençal. Localement, elle s'observe sur l'ensemble du littoral rocheux des Alpes-Maritimes.

Sur la zone d'étude, l'espèce est bien représentée avec plus d'une dizaine d'individus localisés dans la falaise. Elle présente un enjeu fort de conservation.



Statice à feuilles cordées ©A. SCHLEICHER

○ Espèces pressenties sur la zone d'étude

Au regard de l'artificialisation quasiment complète de la zone d'étude et de l'absence de zone favorable à la végétation, aucune espèce n'y est pressentie.

○ Espèces végétales exotiques envahissantes

Aucune espèce végétale exotique envahissante n'a été observée sur la zone d'étude.

○ Synthèse des enjeux floristiques

Statuts de protection	Statut de protection / conservation	Habitat	Effectifs observés	Enjeu de conservation
Statrice à feuilles cordées (<i>Limonium cordatum</i>)	PN	Falaise littorale	Une dizaine d'individus	Fort

PR = Protection Régionale // PN = Protection Nationale // ZNIEFF = Espèce déterminante ZNIEFF en PACA



Carte 7 : Localisation des espèces végétales à enjeu de conservation sur la zone d'étude

IV.III. Faune

Les bases de données naturalistes SILENE Expert et Faune PACA ne font mention que de quelques observations d'oiseaux sur la zone d'étude. Néanmoins, il s'agit exclusivement d'oiseaux liés aux zones humides ou marins observés dans le port, en survol de la zone d'étude ou encore en mer telles que la Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*), le Goéland leucophée (*Larus michahellis*) ou encore la Sterne caugek (*Thalasseus sandvicensis*).

La Mouette rieuse et le Goéland leucophée sont des espèces très opportunistes qui fréquentent le parking en alimentation ponctuelle, notamment en période hivernale ; elles ne présentent aucun enjeu de conservation au niveau de la zone d'étude. La Sterne caugek quant à elle présente un enjeu de conservation majeur, mais n'a aucun lien avec la zone d'étude hormis en survol.

D'autres espèces communes sont connues comme la Pie bavarde (*Pica pica*) ou la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*). La pie qui est une espèce opportuniste peut être observée sur le parking en recherche de nourriture. En revanche, la fauvette fréquente plutôt les jardins à l'Ouest car elle a besoin de végétation, absente de la zone d'étude.

Le caractère totalement artificialisé de la zone d'étude n'induit aucune potentialité de présence d'espèces avifaunistiques à enjeu de conservation notable. Seules des espèces très opportunistes et à caractère anthropophile peuvent la fréquenter pour s'alimenter ponctuellement, comme la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) ou le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*).

Concernant les autres groupes faunistiques, aucune observation n'est mentionnée au niveau de la zone d'étude, certainement en raison de l'artificialisation des sols. Seules les petites falaises situées à l'extrême Sud-Ouest sont relativement attractives et pourraient abriter des chauves-souris en gîte sous réserve de la présence de fissure favorable, ou encore l'Hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*). Néanmoins, leur faciès érodé n'en fait pas un habitat préférentiel pour la faune patrimoniale.

V. Conclusion du prédiagnostic

La zone d'étude concerne le quai Infernet à Nice et le parking associé, d'une superficie de 2,5 ha. Au regard de l'artificialisation des sols, aucun enjeu écologique n'y était pressenti et n'y a été observé. Seule la falaise encore naturelle située au Sud-Ouest est représentée par un habitat d'intérêt communautaire et accueille une espèce floristique protégée. Malgré son caractère dégradé, elle est également attractive pour quelques espèces faunistiques patrimoniales et/ou protégées.

VI. Effets pressentis du projet et préconisations

VI.I. Rappel du projet

Le projet consiste en la déconstruction du parking du quai Infernet sur le port de Nice au profit de l'auditorium qui accueillera la 3e Conférence des Nations Unies sur l'Océan. Au regard du contexte urbain de la zone d'emprise du projet, aucun effet n'est pressenti sur les taxons patrimoniaux du secteur.

VI.II. Préconisations

○ *Mesure d'évitement*

Lors des travaux, il conviendra d'éviter la falaise encore naturelle du site, seul secteur qui revêt un enjeu de conservation.

○ *Autres mesures en faveur de la biodiversité ordinaire*

Bien que le projet soit prévu dans un contexte très urbanisé, il pourrait intégrer divers aménagements favorables à la biodiversité. Différentes espèces liées au bâti présentent aujourd'hui un statut de conservation défavorable dû en partie à la rénovation des bâtiments comme les chauves-souris ou encore certains oiseaux (Martinet noir, hirondelles, etc.). Plusieurs espèces peuvent profiter de l'architecture des bâtiments pour accomplir tout ou partie de leur cycle vital.

Ces éléments peuvent donc être pris en compte lors de la conception du projet et ainsi intégrer des habitats favorables à ces espèces :

- **Création de gîte à chiroptères de type « interstices »** (voir schéma ci-dessous) : l'intégration de quelques espaces disponibles (réservations) permettrait leur fréquentation par différentes espèces (pipistrelles notamment). Le maintien d'un espace de 2 cm de largeur et de 30 cm de profondeur entre des murs ou des encorbellements constitue un gîte pour les chauves-souris. Ce type d'aménagement est également favorable aux reptiles, tels que la Tarente de Maurétanie ou le Lézard des murailles.
- **Création de gîte à chiroptères de type « chambre »** (voir schéma ci-dessous) : à l'instar du gîte « interstices », l'intégration de nichoirs et/ou la création de réserves dans les parois du bâtiment avec un accès à l'extérieur peuvent être prévues en phase conception.

Ces deux types de gîtes peuvent être créés par le biais de réserves dans les murs lors de la conception ou peuvent être mis en place par le biais de l'intégration de nichoirs préconstruits (voir schémas ci-dessous) dans l'ouvrage. Le coût de ces nichoirs est de 65€/pièce (constitué de béton de bois). Il est préférable de les placer par groupe de trois au minimum, les chauves étant grégaires. Quinze à vingt gîtes de chacun des deux types pourraient être installés sur le bâtiment.

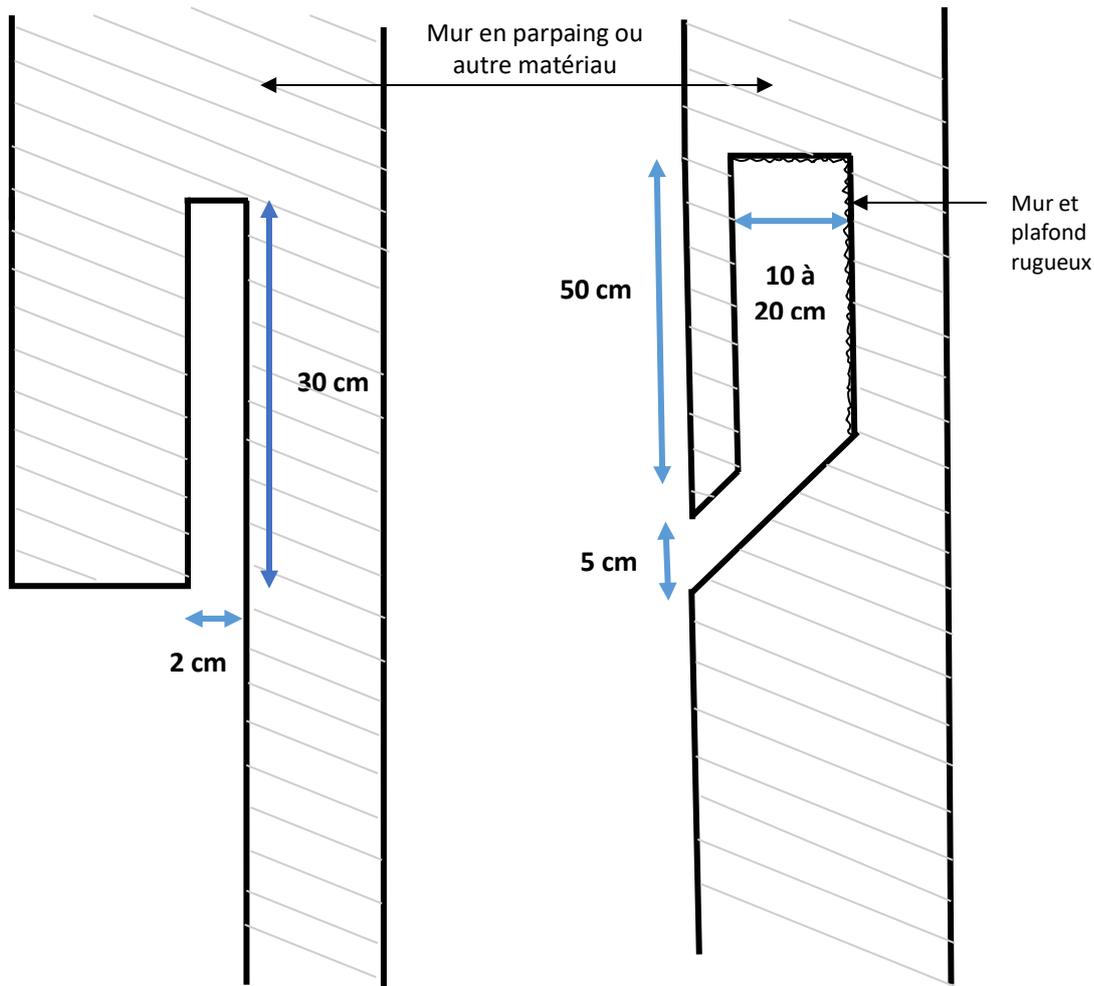
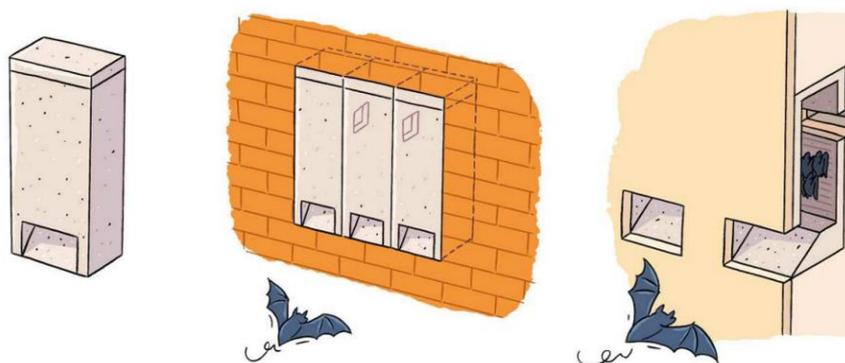


Schéma type de réserve à créer pour la constitution de gîte favorable aux chauves-souris
Source : AGIR écologique



Exemple d'intégration d'un gîte de type « chambre » 1FR de chez Schwegler au sein d'une façade
Source : Bruxelles environnement

- **Création de cavités réservées ou intégration de nichoirs** : au niveau des façades pour la nidification du Martinet pâle et/ou du Martinet noir. Il est possible de les incorporer dans une avancée de toit, dans la sous-toiture, au mur ou les accrocher à l'extérieur de la façade ou encore de les poser sur le toit (voir photo ci-dessous). Le chemin de vol vers le trou d'accès au site de nidification doit être dégagé car les martinets volent directement jusque dans leur nid sans s'arrêter au préalable sur une branche ou un autre support. Les martinets sont aussi grégaires et la pose de plusieurs nichoirs est nécessaire, environ 3 à 5 dont le coût est de 110€.



Exemple d'intégration de nichoir pour le Martinet noir en phase conception
Source : Station ornithologique Suisse



Exemple d'intégration de nichoir pour le Martinet noir en phase conception
Source : Station ornithologique Suisse

- **Mise en place de nichoirs artificiels pour l'Hirondelle de fenêtre** : cette hirondelle est présente sur la commune et construit généralement son nid sous les avancées de toit, à des hauteurs variables. L'espèce est actuellement en fort déclin en France, du fait de la diminution des insectes, mais aussi en raison de la raréfaction des sites de nidification potentiels, notamment dans les bâtiments neufs. La pose de nichoirs artificiels fait état d'un bon taux de réussite pour l'ensemble des espèces d'hirondelles. L'Hirondelle de fenêtre étant coloniale, il est nécessaire de placer plusieurs nids afin

d'optimiser les chances d'utilisation. Le coût d'un nichoir double avec système anti-fiente est d'environ 50€, sachant que trois à cinq nichoirs (double) sont préconisés.



Nichoir Schwegler à Hirondelle de fenêtre (à gauche) et installation sur un bâtiment avec pose de système anti-fientes. Source : Schwegler

○ *Lutte contre les EVEC*

Dans le cadre de l'aménagement paysager du site, il conviendra d'éviter l'introduction d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEC). Une espèce exotique envahissante est une espèce introduite par l'Homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales. Elles sont aujourd'hui considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité. Elles constituent un danger pour environ un tiers des espèces terrestres et ont contribué à près de la moitié des extinctions connues à l'échelle mondiale.

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a introduit dans le Code de l'Environnement une section relative au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales. La liste des EVEC en région PACA et leur catégorie réalisée par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBNmed) est disponible sur la plateforme INVMED-Flore.

Concernant les éventuelles plantations, il conviendra de privilégier le végétal local. Il existe une grande variété de plantes indigènes faciles à entretenir et attractives pour les papillons et autres pollinisateurs. La marque Végétal Local permet valoriser les producteurs de plants d'origine locale.